

Foire Aux Questions (FAQ)

Qu'est-ce que le Millennium Challenge Corporation (MCC) ?

Le Millennium Challenge Corporation (MCC) est l'agence gouvernementale américaine créée en janvier 2004 par le Président Bush pour la gestion d'un **fonds** américain dénommé le Millennium Challenge Account (MCA) afin d'assurer l'efficacité de l'aide publique américaine au développement en établissant des partenariats avec les pays qui répondent à certains critères.

Qu'est-ce que le Millennium Challenge Account (MCA) ?

Le Millennium Challenge Account (MCA) est autant le **fonds** américain que l'entité administrative créée par les différents Gouvernements pour la mise en œuvre du Compact signé (par exemple, MCA-Burkina Faso (MCA-BF), MCA-NIGER, MCA-BENIN, etc.).

Le MCA désigne également l'acte fondateur même du MCC : c'est le Millennium Challenge Act de 2003. C'est en quelque sorte la loi qui crée le MCA et le MCC, ainsi que leurs règles de fonctionnement.

Qu'est-ce que l'Unité de Coordination de la Formulation du second compact du Burkina (UCF-Burkina) ?

Le 13 décembre 2016, notre pays a été sélectionné par le Conseil d'administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) pour la formulation d'un second compact. A cette fin, le Gouvernement a mis en place l'Unité de Coordination de la Formulation du second compact du Burkina Faso (UCF-Burkina), par décret N°2017-210 du 19 avril 2017, avec pour missions notamment de « conduire, au nom de l'Etat burkinabè, le processus d'élaboration du deuxième compact, conformément aux priorités du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et aux procédures du Millennium Challenge Corporation (MCC) ».

Qu'est-ce que le Premier Compact (Compact 1) ?

Le Compact est le programme financé par le MCC dans un pays. Le Burkina Faso a été élu pour la première fois à ce fonds en 2006.

L'accord de subvention signée le 14 juillet 2008 est le Compact 1. Le Compact est un accord de subvention pour la mise en œuvre d'un programme quinquennal composé de projets structurants et dont l'objectif global est de réduire la pauvreté à travers la croissance économique.

Le Compact 1 a été mis en œuvre du 31 juillet 2009 au 31 juillet 2014 par le Millennium Challenge Account –Burkina Faso (MCA-BF), entité administrative créée à cet effet par le Gouvernement burkinabè. Il a porté sur : l'Accès à la finance rurale, l'Education primaire pour les filles (Bright 1 et 2), la Sécurisation foncière, le Désenclavement (routes) et le Développement de l'agriculture.

Le montant du premier compact était de 480 943 569 USD (on l'arrondissait généralement à 481 millions USD) exécuté en engagement et en décaissement à plus de 99%.

Qu'est-ce que le 609 g Agreement ?

L'*Initial Engagement Grant Agreement* (ou 609 g Agreement), signé à Washington le 19 avril 2017, est un accord de subvention entre le MCC et le Gouvernement du Burkina Faso dont l'objet est la prise en charge salariale des experts et du personnel technique qui va intervenir dans le processus d'élaboration. Pour sa mise en œuvre, le gouvernement procède au paiement des experts sur la base d'une grille salariale convenue avec le MCC, puis se fait rembourser par le MCC. Il est d'un montant de 750 000 USD pour toute la période de la formulation.

Qu'est-ce que le « Compact Development Funding Agreement »?

Le **Compact Development Funding Agreement** (ou CDF Agreement) est un accord de subvention, signé à Washington le 20 avril 2018, dont l'objet est de contribuer à la réalisation des études de faisabilité des projets soumis au financement MCC. Son montant est de 8 825 000 USD.

Comment se déroule le processus du compact ?

Le processus global de tout compact se déroule en cinq grandes périodes :

- (i) **la sélection du pays** : les pays sont sélectionnés sur la base de vingt (20) critères.
- (ii) **la formulation du compact** : le pays sélectionné devra formuler, en collaboration avec le MCC, un ensemble de projets dont la mise en œuvre permettra d'atténuer les contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique. Le processus de formulation du compact est prévu sur 24 mois.
- (iii) **la préparation de la mise en œuvre du compact** : prévue sur 12 mois en moyenne, elle vise notamment à mettre en place la structure d'exécution du compact et à accomplir toutes les formalités nécessaires au démarrage de la mise en œuvre du compact.
- (iv) **la mise en œuvre du compact** : elle se déroule en 60 mois (5 ans) et est consacrée à l'exécution et au suivi des activités programmées dans le compact.
- (v) **La clôture du compact** (120 jours).

Quelles sont les différentes phases du processus de formulation du 2^e compact ?

Le processus de formulation du deuxième Compact, selon les directives du MCC, comporte quatre (04) phases incontournables : l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique, l'analyse des causes profondes, la définition des projets et le développement du programme.

1. **l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique** : elle vise à identifier la ou les contraintes majeures à l'investissement privé et à la croissance économique du pays qui devraient être adressées dans le cadre du compact, en relation avec les objectifs de développement du pays. Le livrable attendu de cette étape est un rapport d'analyse des contraintes.
2. **l'analyse des causes profondes des principales contraintes identifiées** : elle vise à réaliser un diagnostic approfondi et à établir les relations de cause à effet des contraintes majeures identifiées, ainsi que de définir, sur cette base, le concept d'intervention du compact. Les livrables attendus de cette étape sont des notes conceptuelles sur les contraintes majeures identifiées.
3. **L'identification des projets potentiels du compact** : il s'agit de définir les projets potentiels du compact qui adressent les causes profondes des problèmes identifiées et qui sont susceptibles de contribuer fortement à l'investissement privé et à la croissance économique. Les livrables attendus de cette étape sont des documents de propositions de projets potentiels du compact (Project papers).
4. **Le développement du programme** : cette étape vise à réaliser les études de faisabilité et de rentabilité de chacune des propositions de projets, y compris les études d'impact environnemental et social. Les investissements éligibles sont ceux qui ont un taux de rentabilité économique de 10% au moins, qui sont réalisables en cinq ans maximum, qui sont susceptibles de réduire la pauvreté et dont les risques sont gérables.

Une fois développé, le compact fait l'objet de **négoce** (conditions techniques et juridiques, budget, etc.) et de **signature** entre le pays bénéficiaire et le gouvernement américain. Ainsi, il prend la forme d'une **convention internationale** avant sa mise en œuvre sur le terrain.

Le Burkina Faso a été sélectionné depuis décembre 2016 pour la formulation du second compact. Où en sommes-nous dans le processus de formulation du compact au 30 septembre 2018 ?

L'UCF-Burkina a commencé les travaux de formulation en avril 2017. **Le processus** de formulation, dans sa globalité, a été décliné en quatre phases. Au 30 septembre 2018, il y a trois phases qui sont complètement bouclées. Il s'agit de la phase de l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance économique, de celle de l'analyse des causes profondes des principales contraintes identifiées, et de celle de l'identification des projets.

Un atelier national de validation des documents de propositions de projets s'est tenu le 5 juin 2018. L'adoption desdites propositions de projets a été faite en conseil des ministres le 20 juin 2018. Il faut noter qu'après l'adoption des projets (phase 3), il y a un certain nombre d'activités préparatoires à la phase 4 qui s'étend de juin à septembre 2018.

A la mi-octobre 2018, ce sera le démarrage de la quatrième phase qui est celle du développement du programme. Au cours de cette phase, des études de faisabilité seront menées pour voir si les projets proposés sont rentables, et s'ils remplissent les critères attendus par le MCC basés notamment sur la rentabilité (le projet doit avoir le niveau minimum de rentabilité qui est de 10%). Ces projets doivent pouvoir générer la croissance économique et réduire la pauvreté.

Pour vérifier cette rentabilité, il faut faire une estimation des bénéfices que ce projet va engendrer en terme de revenus. Ces études vont nous permettre d'identifier les effets et les quantifier afin d'obtenir les résultats escomptés. Cette dernière phase est la plus longue, car tout ce travail d'identification et de quantification est très exigeant en terme d'investigation.

A quand le démarrage effectif de la mise en œuvre ?

Les études de faisabilité seront réalisées entre janvier et juin 2019. Elles seront suivies de la finalisation des documents de projets (juin-septembre 2019), puis des négociations et de la signature du Compact (septembre à décembre 2019).

Après la signature du Compact, il y aura une période de préparation à la mise en œuvre d'une durée moyenne de douze mois. Et c'est à l'issue de cette période que nous commencerons la mise en vigueur. Il faut attendre fin 2020 début 2021 pour voir la phase terrain.

Deux problèmes ont été identifiés lors de la première phase du processus de formulation du compact, à savoir celui de la formation et celui de l'électricité, pourquoi votre choix a été de mettre l'accent sur ce dernier ?

Ces deux problèmes ont été effectivement identifiés par l'analyse des contraintes. Cependant pour plus d'efficacité, les Autorités ont souhaité que le second compact soit focalisé sur un domaine. Certes, chacune des deux contraintes identifiées pèsent lourdement sur le développement économique de notre pays, mais les enquêtes auprès du secteur privé montrent que l'électricité reste la première contrainte à l'investissement privé.

Nous n'avons pas oublié la question de la main d'œuvre, mais l'accent a été mis sur celle-ci à l'intérieur du domaine de l'électricité. A défaut de pouvoir couvrir toute la largeur de la question de la main d'œuvre dans tous les secteurs, on a estimé qu'il était mieux de se concentrer sur cette question dans le secteur de concentration de l'investissement, à savoir celui de l'électricité afin qu'il y ait une cohérence entre les investissements et le développement de la main d'œuvre.

Quel est le lien entre les projets proposés au financement du MCC et le projet d'électrification contenu dans le PNDES ?

L'UCF-Burkina a pour mandat de formuler un compact qui soit cohérent avec les orientations du PNDES et en accord avec les procédures du MCC. Et c'est ainsi que, d'une part, l'analyse des contraintes a porté sur les grands enjeux du PNDES et, d'autre part, l'objectif général du compact 2 est une préoccupation centrale du PNDES. Dans ce sens, les trois projets proposés visent à contribuer à la réalisation de la vision du cadre de référence national de notre pays dans le moyen et long terme. Plus concrètement, ces projets visent à agir sur l'un des facteurs essentiels de la transformation structurelle de l'économie burkinabè, à savoir l'électricité, afin de favoriser l'investissement privé, la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Qu'en est-il des relations avec les autres partenaires qui interviennent sur l'électricité ?

Le MCC n'est pas le seul acteur dans le secteur de l'électricité au Burkina Faso. Il y a beaucoup d'autres partenaires techniques et financiers qui interviennent également dans ce secteur de l'électricité. Nous organisons des échanges avec ces différents PTF afin d'assurer la cohérence des interventions. Ce qu'on peut déjà observer c'est qu'il y a beaucoup d'efforts dans le domaine de la production de l'électricité, et c'est pour cela que nous complétons cet effort mais également nous visons le réseau de transport d'électricité qui est un point sur lequel les autres partenaires ne sont pas très actifs et moins présents et plus particulièrement dans l'extension et la distribution du réseau.

Donc notre intervention, à côté de la production, va compléter le réseau, ce qui va prolonger les efforts fait par les autres partenaires. On peut donc dire qu'il y a un effort de complémentarité sur ce point. Du reste, il y a un effort d'organisation des PTF qui interviennent dans le domaine de l'électricité ; en effet, des réunions seront organisées de manière régulière et nous serons partie prenante de ces réunions pour nous assurer que les interventions sont complémentaires.

La construction de centrales électriques n'est-elle pas plus importante que celle des réseaux sur laquelle vous avez mis un accent ?

Ce sont les deux faces d'une même pièce. Lorsque vous produisez, pour que cela atteigne les bénéficiaires, vous avez besoin d'un réseau. Alors si vous avez une quantité importante de production qui ne peut pas transiter par un réseau pour arriver au consommateur, la question de l'accès à l'électricité n'est pas non plus résolue. Nous avons fait des propositions dans le sens d'augmenter significativement la production. Mais nous avons aussi un volet important sur le réseau dans le but de pouvoir transporter cette quantité d'électricité au niveau des consommateurs. L'objectif est d'étendre le réseau pour que les utilisateurs puissent y accéder.

Il est question de stockage de l'énergie dans vos projets ; pourquoi voulez-vous stocker l'énergie alors qu'elle ne suffit même pas ?

Le stockage de l'énergie, à travers des batteries de grande capacité, est une innovation technologique qui devient de plus en plus compétitive. Une étude sur l'optimisation des moyens de production de la SONABEL recommande l'inclusion de cette technologie à partir de 2020. L'enjeu du stockage est lié à l'intermittence du soleil puisque de plus en plus nous utilisons des sources solaires pour produire l'électricité. Cette intermittence du soleil occasionnera de plus en plus de fluctuations de la puissance produite, pendant la journée et aussi entre le jour et la nuit, qui peuvent conduire à des déclenchements électriques (coupures d'électricité). Donc nous avons besoin de stocker l'énergie, afin de garantir une meilleure stabilité du système électrique.

Le montant total des propositions de projets s'élève à 489,1 milliards de FCFA. Doit-on considérer ce montant comme l'enveloppe qui sera allouée au Burkina Faso par le MCC pour son second compact ?

Il y a une différence entre le coût des projets proposés et le montant qui sera alloué.

Ce montant est l'estimation du coût des projets que le Burkina Faso a soumis au MCC, mais ce sont des propositions. Il reste une autre phase qui est la phase de l'étude de faisabilité qui va s'intéresser à la rentabilité des différentes actions, et activités proposées. Si des actions ne sont pas rentables bien évidemment elles seront corrigées ; et cela pourrait changer les coûts. Aussi, l'enveloppe qui sera rendue disponible au niveau du MCC pour accompagner le Burkina peut être différente du montant que nous avons proposé. Il y a enfin des négociations qui vont avoir lieu entre le MCC et le gouvernement du Burkina et c'est cette négociation suivie de la signature qui va indiquer véritablement le montant qui sera alloué. Pour l'instant nous n'avons que les budgets des projets.

En quoi consistent les négociations pour le compact ?

Le compact prend la forme d'une **convention internationale entre le Burkina Faso et les USA** avant sa mise en œuvre sur le terrain. De ce fait, il doit être négocié. A l'image du premier compact, les négociations porteront notamment sur le montant du compact, l'apport du Burkina Faso (au moins 7,5% du montant du compact), les investissements et les réformes à réaliser, ainsi que l'opérationnalisation du compact.

Qu'en est-il du budget de fonctionnement de l'UCF-Burkina ?

Le budget de l'UCF-Burkina est essentiellement financé par le budget de l'Etat. Il est destiné prioritairement au fonctionnement, à la prise en charge du personnel et à l'investissement qui est orienté sur les études.

Quels ont été les critères de choix des localités pour les investissements des centrales photovoltaïques et du réseau électrique ?

Pour les centrales photovoltaïques il y a plusieurs critères qui ont été passés en revue.

Il y a d'abord les degrés d'exposition des localités en question à l'ensoleillement. C'est un élément important parce qu'il faut que ces endroits soient vraiment dégagés, qu'ils soient bien ensoleillés. Ces zones ne doivent pas non plus être éloignées du réseau de haute tension. Car une fois que l'on produit on doit être capable d'injecter la quantité dans le réseau. Aussi, la proximité d'une demande élevée en électricité est un critère important afin de minimiser les pertes techniques dans l'évacuation de l'énergie produite. C'est l'ensemble de ces considérations qui a dicté le choix d'un certain nombre de zones. Pour l'instant, ce ne sont que des propositions qui ont été faites, maintenant les études de faisabilité devront en préciser davantage.

Mais est-ce qu'il y a d'autres considérations notamment politiques ?

A notre niveau il n'y a pas eu de considérations politiques. C'est juste des considérations techniques qui ont guidé les choix.

En général, les américains sont très exigeants aussi bien sur les délais que la qualité des livrables ; êtes-vous confiant quant à la capacité de l'équipe de l'UCF-Burkina à relever les défis de la formulation afin de permettre à notre pays de bénéficier d'un compact de qualité ?

L'exigence des américains en termes de qualité et de délais est très bien connue de ceux qui ont déjà bénéficié du financement du MCC ou des autres organismes. Il s'agit de fixer les délais ensemble de façon consensuelle ; et chaque partie va travailler de manière à produire les résultats attendus dans les délais qui ont été fixés.

Avec l'engagement soutenu des Autorités nationales, des acteurs nationaux publics, privés et OSC, ainsi que de toute l'équipe de l'UCF-Burkina dans le processus de formulation du second compact, nous restons confiants. C'est cet engagement à tous les niveaux qui nous a permis d'achever chacune des trois premières phases dans le délai et à la grande satisfaction du MCC. Nous sommes confiants car l'engagement des acteurs nationaux dans le processus se renforce de jour en jour.

Ce second compact axé sur l'électricité va-t-il signer la fin des délestages au niveau de la SONABEL ? Et quel sera son impact réel pour le développement du Burkina Faso ?

Il s'agit plus de coupures, d'interruption de la fourniture de l'électricité, parce que les délestages sont des opérations programmées. Des statistiques, il ressort qu'il y a 75% des interruptions qui sont dues au réseau. Le compact va intervenir dans le réseau et particulièrement en essayant de mettre à niveau le réseau de Ouaga et de Bobo. Donc nous pensons que cela va réduire considérablement les délestages et les coupures, enfin les interruptions de façon globale.

La réalité est que les besoins continuent d'augmenter et il faut toujours garder cette dynamique d'investissement qui permet à l'offre et au service de s'améliorer de façon naturelle pour répondre au besoin de la clientèle. Si à un moment donné les besoins augmentent considérablement alors que la quantité des services ne suit pas, c'est possible que la situation se dégrade à nouveau. Cependant, la contribution du compact de mettre à niveau les réseaux de Ouaga et Bobo pour améliorer l'offre de l'électricité, devrait en principe réduire les interruptions.

Qu'est ce que le réseau, et pourquoi investir dans le réseau?

Il y a deux types de réseau : le réseau de transport et celui de distribution.

Le réseau de transport permet de transporter une grande quantité d'électricité, essentiellement la haute tension pour porter tout le volume de production en direction des consommateurs. Le réseau de distribution commence lorsqu'on veut conduire le courant vers le consommateur. Généralement dans la littérature, on dit « au dessus de 66 KV on parle de transport et en dessous de 66 KV on parle de distribution ».

En termes d'impact pour le développement du Burkina Faso, il faut savoir que si on veut produire des biens et services à mettre sur le marché, l'énergie est centrale. On a besoin d'énergie, que ce soit pour une petite production ou une production industrielle. Donc apporter de l'énergie en qualité et en quantité aux différents acteurs c'est les encourager à prendre des décisions d'investissement qui vont créer de la richesse. Cette richesse créée est un élément important pour le développement du Burkina. La preuve, c'est que nous utilisons le PIB (Produit Intérieur Brut) comme un indicateur du développement du pays.

Lorsque les entreprises utilisent l'énergie pour produire les biens et services qu'ils vendent sur le marché, cela crée de la valeur et cette valeur est comptabilisée dans les indicateurs de croissance économique et des indicateurs de développement. Par conséquent, on peut affirmer que produire plus d'électricité et la rendre plus disponible est un puissant facteur de développement.

Que faut-il pour résoudre définitivement la question de l'électricité dans notre pays ?

La résolution de la question de l'électricité est un problème dynamique. Dynamique dans le sens que l'on produit pour répondre aux besoins des entreprises ou des ménages. La population croît, le nombre et la taille des entreprises augmentent, les besoins aussi inéluctablement. La consommation de l'électricité des années antérieures à aujourd'hui n'est pas du tout la même. Alors, il faut qu'il y ait des investissements conséquents qui puissent supporter cette croissance et cette diversification des

besoins en électricité. Elle ne peut pas être résolue définitivement mais il faut la résoudre au fil du temps.

Le problème peut être momentanément résolu si l'apport du MCC à côté des autres apports arrive à couvrir les besoins actuels. Comme nous l'avons dit, c'est une adéquation entre l'offre et la demande d'énergie. Alors il se peut que tous ces apports arrivent à couvrir ce besoin. A ce moment, le problème est momentanément résolu ; mais comme la population continue de croître et la demande également, alors le déséquilibre pourrait s'installer de nouveau. Ce qu'il faut donc c'est veiller à investir continuellement afin de continuer à fournir les investissements en adéquation avec les besoins.

Peut-on espérer voir, à la fin du compact, le prix de l'électricité baisser ?

Cela dépend de plusieurs facteurs. Quand on produit de l'électricité à base de pétrole, cela donne un kilowatt plus cher ; lorsqu'elle est produite en revanche à partir de sources renouvelables comme le soleil, le prix est plus bas. Mais pour l'instant, c'est la production à base de produit pétrolier qui est dominante au Burkina Faso et cela pousse les prix de revient vers le haut. Alors si nous continuons les efforts d'investissements en faveur des sources d'énergie moins coûteuse, ce coût de revient va baisser au fur et à mesure et atteindre un niveau où on peut être capable de proposer un prix au kWh plus faible que le prix actuellement payé.

Quel sera le taux d'électrification du Burkina Faso après ce compact consacré au secteur de l'électricité ?

Cela est difficile à prévoir de façon précise. Les prévisions du PNDES visent un taux d'électrification de 45 % à l'horizon 2020. Probablement, nous pourrions aller vers des taux un peu plus élevés à l'horizon 2025 qui est notre horizon de planification. Le MCC n'est pas le seul contributeur. Il y a des investissements prévus par plusieurs autres partenaires. Il est difficile pour un seul acteur de prédire un taux exact.

Qu'est-ce que le mini grid et le kit individuel ?

Grid signifie réseau. Alors le mini grid est un mini réseau. C'est un réseau de faible envergure. Lorsqu'on a une petite agglomération, on peut faire une petite centrale et un réseau d'une dizaine de kilomètres pour couvrir la partie lotie ou celle où les maisons sont concentrées ; d'où le mini grid ou mini réseau.

Le kit individuel, qui correspond au besoin d'un ménage, est constitué d'un certain nombre de plaques solaires avec des batteries pour conserver l'énergie qui sera réutilisée.

Dans notre pays, l'accès à l'électricité en milieu rural est jugé assez faible (3%). Comment les projets proposés envisagent-ils d'atténuer ce problème et surtout permettre aux ruraux d'utiliser l'électricité pour accroître leurs revenus ?

Dans le projet 3 on a un volet accès. Ce volet accès vise à permettre aux populations qui sont dans les couloirs des lignes de haute tension construites de bénéficier de l'électricité. Cela concerne les zones situées en milieu urbain comme en milieu rural. Lorsque la ligne traverse une zone rurale, il y a un certain nombre de Km de part et d'autre de la ligne qui sera défini et c'est cet espace qu'on appelle le couloir.

Dans ce couloir, l'effort va être fait pour faciliter l'accès à l'électricité. Cela peut prendre plusieurs formes. S'il y a déjà un réseau SONABEL, c'est accompagner l'extension de ce réseau. Par contre, s'il n'y a pas de réseau, et s'il y a une concentration de population cela peut justifier un mini grid (mini réseau) pour desservir la partie concentrée. Notre travail sera de faciliter l'accès au kit individuel aux ménages isolés.

Egalement, pour toutes les activités économiques notamment celles menées par les femmes et les jeunes, nous souhaitons leur faciliter l'accès à l'électricité afin qu'ils puissent soutenir leurs activités.

Le MCC a pour objectif la lutte contre la pauvreté par la croissance économique. Comment les plus pauvres vont-ils bénéficier de l'électricité à travers ces projets que vous proposez ?

Comme il a été dit, l'objectif est de pouvoir offrir l'électricité aux activités économiques, aux ménages qui sont dans les couloirs de lignes qui seront déterminés. Avoir l'électricité à sa disposition pour mieux mener et conduire ses activités génère des revenus et de la valeur ajoutée. La croissance, c'est juste la somme de ces valeurs ajoutées. Par exemple, quand on parle de PIB c'est la somme des valeurs ajoutées générées par les entreprises et les ménages. C'est l'utilisation de ces revenus en question qui va conduire à la réduction de la pauvreté.

Quelle est la démarche suivie par l'UCF-Burkina pour que le processus de formulation du compact soit participatif et inclusif comme le demande le MCC ?

Nous avons mis en place un processus participatif et inclusif. Cela consiste d'abord à identifier toutes les parties prenantes (acteurs au niveau administratif, au niveau du secteur privé et public et de la société civile) sur les questions qui sont traitées et qui doivent intervenir.

Après ce travail d'identification, un travail d'inclusion qui consiste à inviter ces acteurs concernés aux différentes discussions est mis en place afin de mieux cerner le problème et d'y pallier.

Quoi faire avec l'électricité lorsqu'on n'en a jamais eu ?

Il y a plusieurs usages possibles et surtout les usages productifs (couveruses électriques, irrigation...). Il y a une certaine méconnaissance des usages productifs possible de l'électricité au niveau des populations. Par conséquent, nous voulons contribuer par l'information de telle sorte que les gens sachent quels sont les usages alternatifs de l'électricité dans les activités quotidiennes.

Les femmes et le compact ?

Nous visons les femmes en général et celles qui sont dans les couloirs des lignes en particuliers. Notre ambition est de les motiver et les soutenir dans leurs domaines d'activités faisant appel à l'électricité. Nous montrerons aux femmes comment utiliser l'électricité et les nouvelles technologies afin de pouvoir mieux faire ce qu'elles font habituellement. Par exemple, pour celles qui utilisent une presse de karité manuelle, il faut les amener à utiliser un modèle motorisé qui fonctionne avec de l'électricité. Cela va améliorer, non seulement, la façon dont le travail est fait, mais aussi, le rendement.

Les entreprises burkinabè travaillant dans le domaine de l'électricité et le second compact : des opportunités d'affaires ?

Cette question est très importante et stratégique. Pourquoi ? Parce qu'il y a des marchés qui viennent. Ces marchés seront ouverts à toutes les entreprises qui peuvent prétendre. Nous travaillons dans le domaine de l'électricité, donc de centrales solaires, de lignes de transport (haute tension), de lignes de distribution etc. Les investissements vont tourner autour de ces questions.

Toutes les entreprises burkinabè qui sont potentiellement aptes à y intervenir ne doivent pas seulement prétendre au marché mais avoir le marché. Mais pour cela, il y a des conditions de taille, de chiffre d'affaires qui seront précisées au moment opportun. Il faut donc que les entreprises se préparent sérieusement à avoir ces marchés et qu'elles n'attendent pas à la dernière minute par conséquent. Donc nous lançons un appel à l'endroit des entreprises burkinabè afin qu'elles puissent travailler à remplir les conditions exigées afin de pouvoir bénéficier des marchés.

Quels sont les bénéfices de ces projets du compact du côté des bénéficiaires/utilisateurs des villes et des campagnes, du côté des structures publiques et privées, du côté des localités et du côté d'une société d'Etat comme la SONABEL ?

Du côté des utilisateurs, c'est plus d'électricité de meilleure qualité, et lorsque la structure de la production va conduire à une baisse du coût au Kilowatt, ce sera des gains. Avoir plus d'électricité, c'est être capable de produire mieux et assez. Cela génère des ressources et des revenus pour les bénéficiaires que ce soit les ménages ou les entreprises. Pour ce qui est des structures publiques, il s'agit de les accompagner prioritairement à faire des réformes qui améliorent leur propre efficacité. La structure publique sera plus efficace en conduisant elle-même un certain nombre de **réformes**. Il y a aussi la formation continue du personnel et tout le bénéfice lié à l'amélioration du réseau.

Au niveau des localités c'est l'accès à l'électricité.

La SONABEL, société d'Etat, a la charge de vendre cette électricité. Lorsqu'on construit une centrale ou un réseau, c'est la SONABEL qui permet d'amener l'électricité vers les utilisateurs, c'est elle qui fait la facture, c'est elle qui encaisse. Ce n'est ni le MCC ni l'UCF-Burkina qui encaissera la facture à la place de la société.

Aujourd'hui les investissements aériens du transport/distribution d'électricité sont de moins en moins appréciés face aux investissements souterrains ; les projets du second compact tiennent-ils compte de cette donnée ?

Pour le réseau souterrain, la technologie existe mais coûte cher. Parce qu'il faut protéger les câbles avec beaucoup de moyen. Il y a aussi la dépréciation et l'usure qui peuvent amener plusieurs pannes. Il faut protéger les câbles qui vont être enterrés. Pour le réseau aérien, le coût est moins cher car on n'a pas besoin de trop de protection pour les câbles. Toute les fois où les investissements aériens peuvent être utilisés, ils seront utilisés. Par exemple, dans les grandes agglomérations où cela paraît dangereux d'utiliser les moyens aériens, les câbles souterrains seront envisagés. Donc il y aura une combinaison des deux en fonction de la situation.

Pourquoi des pays comme le Burkina Faso ne font pas du "tout énergie solaire" puisque nous avons le soleil en quantité illimitée ?

Tant qu'il n'y a pas de technologies efficaces et durables pour faire face à l'intermittence du soleil, on ne pourra pas faire du "tout énergie solaire". Qu'allons-nous faire la nuit ou pendant une couverture nuageuse lorsque la production solaire s'arrête ou perd en puissance ? Espérons que l'évolution des technologies de stockage de l'énergie solaire pourra offrir une solution efficace et durable.

Source : UCF-Burkina